



# INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS EN CHAMPIONNATS DE FRANCE (SAISON 2019 -2020)

Thématique : Compétitions & Vivre Ensemble

Destinataires : Clubs en Championnats de France

Copies : Ligues Régionales et Comités

Départementaux

Nombre de pièces jointes : 1

Information

Echéance de réponse :

## 1/ Engagements en Championnats de France

Les associations sportives devant participer à un Championnat de France lors de la saison 2019 - 2020 ont l'obligation de saisir et valider leur engagement via Internet.

### Où ?

Sur FBI, vous devez aller dans l'onglet « Compétitions » puis « Engagements ». Lien vers FBI V2 : <http://extranet.ffbb.com/fbi/connexion.do>

L'accès à FBI V2 est aussi disponible sur le site de la FFBB : [www.ffbb.com](http://www.ffbb.com) dans l'onglet FFBB puis FBI – Extranet.

### Quand ?

Du mercredi 19 juin à 14h00 au vendredi 28 juin 2019 inclus.

### Comment ?

Avec l'aide du code d'accès du club.

Vous trouverez en pièce jointe la notice explicative. Merci aux clubs de bien vouloir la lire attentivement avant de renseigner le dossier d'engagement. En cas de modification du correspondant principal par rapport à la saison 2018 - 2019, nous vous remercions de bien vouloir effectuer la modification auprès du Comité Départemental au plus vite.

**Pour les associations sportives ne souhaitant pas être en Championnats de France la saison prochaine, nous vous remercions de bien vouloir en informer le plus rapidement possible la Commission Fédérale des Compétitions (courrier signé du(de la) Président(e) à envoyer à [sportive@ffbb.com](mailto:sportive@ffbb.com) et par courrier postal avec accusé de**

**réception à FFBB - Service Compétitions – 117 rue du Château des Rentiers – 75013 PARIS), la Ligue Régionale et le Comité Départemental.**

## **2/ Contraintes pour l'établissement des calendriers**

Un mode opératoire unique de transmission des contraintes des clubs est mis en place. Aucune demande reçue par mail, par courrier ou par quelconque intermédiaire que ce soit ne sera prise en compte. Nous invitons les clubs à poser en une seule fois l'ensemble de leurs demandes sur le formulaire d'engagement. **Seules les contraintes indiquées sur le formulaire d'engagement seront prises en considération.**

ATTENTION : Pour les clubs souhaitant le couplage de rencontres de Championnat de France où le jour, l'horaire et le lieu sont identiques, l'association sportive recevante doit prendre toutes les dispositions pour proposer des aménagements. Elle doit ainsi prévoir une salle pour chacune des équipes en cas de refus du club adverse.

## **3/ Statut du technicien**

Le statut du technicien (niveau de qualification minimum des membres de votre staff technique, formation continue, revalidation) est suivi par la Commission Fédérale des Techniciens (CFT) de la FFBB.

Conformément au règlement, la CFT suit la situation de chaque club engagé en championnat de France :

- Lors des engagements, elle émet une information vers les clubs sur les entraîneurs déclarés et leur situation au regard du statut du technicien
- A mi-saison, la CFT prononce les pénalités en cas de manquement au statut du technicien
- Les décisions de la CFT peuvent être soumises à appel. La CFT se réunit en février en formation collégiale pour étudier l'ensemble des appels sur les pénalités prononcées sur la première phase
- En fin de saison, la CFT prononce les pénalités en cas de manquement au statut du technicien sur la deuxième phase du championnat.

La CFT se tient à la disposition des clubs pour toute question à formuler par écrit et par courriel à [statutentraineur@ffbb.com](mailto:statutentraineur@ffbb.com).

## **4/ Salles**

Dans un souci d'uniformité et d'équité sportive, l'ensemble des groupements doit impérativement être en totale conformité avec le règlement avant la reprise du championnat pour la saison 2019 - 2020. Dans le cas contraire, ces groupements sportifs ne pourront accueillir leur(s) adversaire(s) et devront se déplacer sur un équipement répondant à ces dispositions règlementaires ainsi qu'à l'ensemble du règlement des salles et terrains en rapport avec leur niveau de compétition.

**Pour Rappel : Si des renseignements sont erronés dans FBI ou si votre salle ne répond pas à la réglementation en vigueur, merci de bien vouloir contacter votre Comité Départemental.**

### **5/ Règlements Forfaits Fédéraux**

- Championnats de France Seniors

La saison prochaine les clubs évoluant en Championnats de France Seniors paieront leur forfait engagement selon les dispositions financières adoptées par le Comité Directeur du 8/9 mars et du 10/11 mai 2019. A savoir, 20% par chèque ou par virement et le solde par prélèvement bancaire en 8 mensualités à compter du mois de septembre 2019 jusqu'au mois d'avril 2020 (le 15 de chaque mois).

Votre engagement pour la saison 2019 - 2020 ne pourra être validé que si les deux conditions suivantes sont remplies :

1. Envoi d'un chèque d'un montant représentant 20% du total forfait/engagement,
2. Envoi de l'autorisation de prélèvement dûment remplie accompagnée d'un RIB.

Nous vous précisons également que tout incident de paiement fera l'objet d'une pénalité financière correspondant à 100% du montant rejeté dans la limite de 20€.

Afin de mettre à jour nos comptes tiers, vous allez recevoir avec les formulaires d'engagement l'autorisation de prélèvements à remplir et à nous retourner par courrier avec les formulaires d'engagement et votre RIB.

**Si vous avez changé de domiciliation, veuillez préciser sur votre RIB « NOUVEAU RIB ».**

- Championnats de France Jeunes

Les clubs évoluant en Championnats de France Jeunes doivent régler la totalité des frais d'engagement à l'engagement de l'équipe.

### **6/ Feuille de marque électronique (e-Marque)**

La feuille de marque électronique (e-Marque) sera obligatoire en SEPTEMBRE 2019 pour :

- La Nationale Féminine 1, la Nationale 2, la Nationale 3, les Championnats de France Jeunes (e-Marque V2)
- Le Trophée Coupe de France Seniors et la Coupe de France U18F/U17M (e-Marque V1).

L'ensemble des documents relatifs à la mise en place de l'e-Marque sont à consulter sur le site Internet de la FFBB dans l'onglet « FFBB » / « OTM » / « e-Marque » (<http://www.ffbb.com/ffbb/officiels/otm/e-marque>). Pour toute question d'ordre technique, ou relative à la mécanique de la table de marque, merci de bien vouloir envoyer un e-mail à : [assistanceemarque@ffbb.com](mailto:assistanceemarque@ffbb.com).

La définition d'un responsable e-Marque est obligatoire au moment de l'engagement. La mission principale de celui-ci est d'assurer le lien entre les intervenants e-Marque dans leur club (OTM clubs ou OTM désignés) et les instances fédérales afin de faciliter la communication entre la Commission Fédérale des Compétitions et les clubs engagés en Championnat de France. Ils sont censés connaître le fonctionnement de l'application, avoir accès à l'ordinateur en cas de besoin, connaître la version du logiciel qui y est installée, ... Ils sont également censés être les destinataires des correspondances liées à l'e-Marque au niveau opérationnel (nouveautés, consignes, informations...) émises par la FFBB. Ils n'ont pas de « mission officielle » au sens communément admis, c'est pourquoi leur présence aux rencontres n'est pas nécessaire.

Ce correspondant est obligatoire mais peut être modifié à tout moment au cours de la saison sportive. En cas de changement, merci de bien vouloir envoyer un mail à [sportive@ffbb.com](mailto:sportive@ffbb.com).

### **7/ Chartes d'engagements (NF1, NF2, NF3, PNF, NM2, NM3 et PNM)**

En ce qui concerne les chartes d'engagements des groupements sportifs, le Bureau Fédéral de la FFBB vous informe que celles-ci demeurent une condition d'engagement des clubs de NF1, NF2, NF3, PNF, NM2, NM3 et PNM pour la saison 2019 - 2020. De ce fait, les chartes d'engagements devront être signées par chaque président(e) et retournées dans le même temps que le dossier d'engagement du club.

Si la charte d'engagements n'est pas transmise avec le dossier d'engagement, alors le club ne sera pas engagé dans une compétition Championnat de France / Pré-Nationale pour le motif suivant : refus d'engagement.

Pour votre information, les chartes d'engagements des joueurs/ses constituent, de nouveau sur la saison 2019 - 2020, une condition de participation pour évoluer dans les divisions citées ci-dessus.

Pour toute question concernant la charte d'engagement, nous vous invitons à envoyer un mail à [cfclubs@ffbb.com](mailto:cfclubs@ffbb.com)

### **8/ Modifications réglementaires**

Concernant les modifications réglementaires, nous vous invitons à lire les PV du Comité Directeur du 7/8 décembre 2018, du Comité Directeur du 8/9 mars 2019 et du Comité Directeur du 10/11 mai 2019 (<http://www.ffbb.com/ffbb/dirigeants/sinformer/pv>).

### **9/ Rappel : Qualification en Trophées Coupe de France Seniors F et M**

Les engagements des équipes de Championnat de France ne sont pas automatiques pour les Trophées Coupe de France Seniors Masculins et Féminins (saison 2019 - 2020). Ils se font sur la base du volontariat pour toutes les équipes. Seules les équipes ESPOIRS ont l'obligation d'y participer.

Un club ayant une équipe qualifiée d'office pour le Trophée Coupe de France peut librement engager une ou plusieurs équipes en Coupe Territoriale Qualificative. Cette équipe peut se qualifier, sans restriction, en Trophée Coupe de France.

A l'exception de la finale du Trophée Coupe de France Seniors, deux équipes d'un même club ne pourront pas se rencontrer. Ce principe sera appliqué à partir de la phase gérée par la FFBB soit janvier 2020.

Les clubs de Championnats de France NM3, NM2, NF3, NF2, NF1 et les Espoirs LFB souhaitant se qualifier pour les Trophées Coupe de France doivent prendre contact avec leur Ligue Régionale pour participer aux Coupes Territoriales Qualificatives.

Les formules des Coupes de France seront validées lors du Bureau Fédéral du 21 juin 2019.

### **10/ Nouvelle formule - Coupe de France U18F et U17M**

Nous vous informons que lors du Comité Directeur du 08 et 09 mars 2019, il a décidé de réformer la Coupe de France U18F et U17M dès la saison prochaine.

Les engagements des équipes de Championnat de France Jeunes ne sont pas automatiques pour les Coupes de France U18F et U17M (saison 2019 - 2020). Ils se font sur la base du volontariat pour toutes les équipes.

Les engagements des équipes de Centre de Formation agréé ou Centre d'Entraînement labellisé évoluant en Championnats de France Jeunes devront se faire au plus tard le 30 juin auprès de la Commission Fédérale des Compétitions. Ces équipes seront qualifiées directement pour la phase Nationale.

Les clubs de Championnats de France, hors équipes issues d'un Centre de Formation agréé ou d'un Centre d'Entraînement labellisé, souhaitant se qualifier pour les Coupes de France U18F et U17M doivent prendre contact avec leur Ligue Régionale pour participer aux Coupes Territoriales Qualificatives.

Il devra y avoir au maximum une équipe engagée par groupement sportif. Cet engagement est gratuit.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le PV du Comité Directeur du 08 et 09 mars 2019 (Site FFBB → Onglet FFBB → Sinformer → PV → Comité Directeur du 08 et 09 mars 2019).

### **11/ Repêchages et Calendriers**

Nous vous rappelons que le ranking fédéral sera utilisé afin de pourvoir au remplacement de places vacantes dans les différentes divisions. L'ordre de priorité sera déterminé selon le ranking fédéral le plus favorable. Nous vous invitons à lire l'article 21 des Règlements Sportifs Généraux de la FFBB. Le repêchage au ranking fédéral est possible jusqu'au 15 juillet 2019. Le club concerné reçoit un courrier de la Commission Fédérale des

Compétitions avec en copie sa Ligue Régionale et son Comité Départemental. Le club devra avertir sa Ligue Régionale et son Comité Départemental de sa décision.

### **12/ Points divers**

Le calendrier général est téléchargeable sur le site Internet de la FFBB : <http://www.ffbb.com/ffbb/calendriers-clubs>

La diffusion de la composition des poules et des calendriers des Championnats de France est prévue avant le 1<sup>er</sup> août 2019.

Vous trouverez ci-joint la notice explicative pour faire vos engagements dans FBI.

**Nous vous précisons que votre engagement sera également validé sous réserve que votre club se soit connecté au moins une fois à eFFBB, l'Extranet que la FFBB a mis en place pour faciliter le partage d'informations avec ses Ligues, Comités et Clubs.**

**Pour tout renseignement complémentaire sur le fonctionnement de l'eFFBB, merci d'envoyer un mail à [assistanceFFBB@ffbb.com](mailto:assistanceFFBB@ffbb.com)**

**Contact :** [sportive@ffbb.com](mailto:sportive@ffbb.com)

**Tél. :** 01.53.94.25.42

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Alain SALMON Président de la Commission Fédérale des Compétitions	Sébastien DIOT Directeur des Pôles : Jeunesse et Territoires - Compétitions et Vivre Ensemble	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2019-06-13 5-CFC Note Informations sur les engagements en Championnats de France (Saison 2019-2020) - VFIN	